



MAIRIE  
de  
BRINON SUR SAULDRE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOUT 2023

### LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Jeudi 31 Août 2023, à 20h30, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 25 Août 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, préside la séance.

#### Présents :

Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Patrick MIGAYRON et Marie PETIT « Adjoints », Michèle ROBERT, Séverine DUCLOUX, Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Guillaume CHEVALIER « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Monsieur Michel MATÉOS qui donne pouvoir à Jean-Philippe COURCELLE et Monsieur Christian LAROCHE qui donne pouvoir à Monsieur Patrick MIGAYRON.

Début de la séance : 20h30

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume CHEVALIER.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en main propre le courrier de démission de ses fonctions de conseillère municipale, de Mme Sonia CHAPRON, le Mardi 29 Août 2023.

Le conseil municipal est désormais composé de 12 membres.

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Juillet 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 Juillet a été approuvé à l'unanimité.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations :

Le Conseil municipal a décidé de prendre acte de la communication des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

#### Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

<b>N°2023-0077</b>	<b>FINANCES – Admission en non-valeur sur le budget principal de la Commune</b>
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'accepter l'admission en non-valeur pour un montant de 2 €,
- D'imputer cette dépense à l'article 6541 du budget principal 2023 de la Commune.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants (11 Voix POUR et 1 ABSTENSION : Gérard Villette)**

<b>N°2023-0078</b>	<b>FINANCES – Reprise de provisions pour créances douteuses</b>
--------------------	-----------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'Approuver la reprise de la provision proposée, sur le budget communal, pour un montant de 2.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants (11 Voix POUR et 1 ABSTENSION : Gérard Villette)**

<b>N°2023-0079</b>	<b>FINANCES – Modification de crédits - Décision modificative N°1 – Budget Commune</b>
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- D'adopter les virements de crédits tels que présentés ci-dessous,
- De charger Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1-2023	BP après DM	
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	011 – Charges à caractère général	60621	Combustibles	150.00 €	+ 300.00 €	450.00 €	
		011 – Charges à caractère général	60628	Autres fournitures non stockées	1 000.00 €	- 300.00 €	700.00 €	
		011 – Charges à caractère général	615232	Réseaux	10 000.00 €	- 1 500.00 €	8 500.00 €	
		011 – Charges à caractère général	6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000.00 €	+ 1 500.00 €	7 500.00 €	
		65 – Autres charges de gestion courante	6541	Créances en non valeurs	0.00 €	2.00 €	2.00 €	
		<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>						<b>2.00 €</b>
	<b>Recettes</b>	78 – Reprises sur amortissement, dépréciations et provision	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	2.00 €	2.00 €	
		<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>						<b>2.00 €</b>

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1-2023	BP après DM
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	21 – Immobilisations Corporelles	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0.00 €	+ 5 000.00 €	5 000.00 €
		21 – Immobilisations Corporelles	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000.00 €	- 5 000.00 €	15 000.00 €
		<b>Total Dépenses d'investissement</b>					

<b>N°2023-0080</b>	<b>FINANCES – Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »</b>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Le conseil municipal a décidé :

- De considérer l'affectation des dépenses reprises dans la délibération au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal chaque année.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

**N°2023-0081**

**ASSAINISSEMENT – Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’Assainissement 2022**

Le conseil municipal a décidé :

- D’adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement collectif pour 2022, tel qu’annexé à la présente délibération ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement 2022 ;
- De dire qu’en application de l’article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement collectif annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l’arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

↳ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

**N°2023-0082**

**SYNDICAT – Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l’Eau Potable 2022**

Le conseil municipal a décidé :

- D’adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable pour 2022, tel qu’annexé à la présente délibération ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable 2022 ;
- De dire qu’en application de l’article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable annexé sera mis à disposition du public à la Mairie de Brinon-sur-Sauldre ;
- De mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l’arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

↳ **Décision : Adopté à l’unanimité des votants.**

**N°2023-0083**

**SYNDICAT – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Brinon-Clémont**

Le conseil municipal a décidé :

- D’accepter les modifications des statuts comme présentés par Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP Brinon-Clémont,
- D’adopter les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Brinon-Clémont, tels qu’annexés à la présente délibération,



**MAIRIE**  
**de**  
**BRINON SUR SAULDRE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.
- D'informer le syndicat de cette décision.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

**Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

*Date d'affichage en mairie : 1<sup>er</sup> Septembre 2023.*

*Date de mise à en ligne sur le site internet : 1<sup>er</sup> Septembre 2023.*

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public*

Présents	Signatures
Président de la séance : M. Lionel POINTARD	 
Secrétaire de la Séance : M. Guillaume CHEVALIER	